

Carmen Peñafiel

Les radios « autonomiques »
d'Espagne, marqueurs d'identité

Les radios « autonomiques » d'Espagne, marqueurs d'identité

Carmen Peñafiel Saiz, université du Pays Basque (Universidad del País Vasco, Euskal Herriko Unibertsitatea)

Les communautés autonomes sont une spécificité espagnole, elles constituent des gouvernements intermédiaires, dans le cadre de l'État espagnol, dont l'activité est orientée vers la satisfaction des intérêts et des identités sociales de groupes qu'ils représentent. Les radios « autonomiques » contribuent à la perpétuation de la langue et de la culture de ces communautés.

Contextualisation

Avec la Constitution de 1978 et l'approbation des statuts d'autonomie, la configuration de l'État espagnol en un État « autonome » a permis aux dix-sept communautés autonomes d'Espagne de générer des politiques de communication spécifiques, favorisant leur propre identité nationale ou régionale. Les radios « autonomiques » ont ainsi été créées au sein d'organismes publics régionaux afin d'assurer la promotion et le développement d'identités et de cultures propres et, le cas échéant, pour encourager et normaliser les langues régionales d'Espagne, autres que le castillan¹. Entre 1983 et 1989, ces premiers organismes publics de radiotélévision ont commencé à émettre au Pays basque, en Catalogne, en Galice, à Madrid, en Andalousie et à Valence ; les chaînes radiophoniques de la région de Murcie (1990), de Castille-La Mancha (2001), des îles Baléares (2004) et des Asturies et d'Aragon (2005), ont suivi. En 2007, il existe onze sociétés publiques de radios autonomes à travers l'Espagne.

À la fin des années soixante-dix ce mouvement a coïncidé avec une dérégulation du système radiophonique espagnol construit durant la dictature franquiste. Il a été initié par la disparition du monopole informatif de Radio Nacional de España (RNE) et l'attribution de licences à de nombreux nouveaux opérateurs. Ce fut une étape caractérisée, notamment, par la concentration des entreprises de radio locales privées au sein de chaînes nationales à travers des accords d'association entre les grandes radios et des radios locales.

En 2007, l'offre de programmation des chaînes nationales est très similaire et laisse de moins en moins de temps aux décrochages locaux ou régionaux. Trois groupes privés dominent l'industrie de la radio privée en Espagne : la SER (*Sociedad Española de Radiodifusión*) du groupe PRISA ; la *Cadena de Ondas Populares Españolas* (COPE) appartenant à la Conférence Épiscopale espagnole et la chaîne Onda Cero Radio, créée par l'organisation des aveugles et malvoyants ONCE, contrôlées aujourd'hui par le groupe multi-média de communication *Antena 3 TV*².

La législation actuelle, au bénéfice des grands groupes, privilégie les concessionnaires en place en renouvelant périodiquement les licences obtenues et limite l'accès aux nouveaux projets. Cette situation empêche les communautés autonomes d'actualiser et d'améliorer le service rendu aux citoyens et de répondre à de nouveaux besoins. Une bonne partie des concessionnaires en place était déjà titulaire de la concession par adjudication de l'État avant même que les communautés autonomes n'assument des compétences en la matière.

Si des initiatives citoyennes ont également profité de la fin du monopole informatif de RNE pour impulser la création de nombreuses radios *libres*, dans le sillage des tendances européennes engagées par l'Italie et la France, elles n'ont toujours pas obtenu de cadre légal. Mais, par ailleurs, les radios municipales, nées en 1979, en Catalogne et en Andalousie principalement, sont légalement autorisées depuis

« Les radios « autonomiques » d'Espagne, marqueurs d'identité

Carmen Peñafiel

1991 et représentaient en 2007 quelque sept cents stations en Espagne. Autre spécificité espagnole, elles sont une référence singulière supplémentaire en matière de radio participative et de service public radiophonique local en Europe³. Par conséquent, la structure de la radio en Espagne est représentée par : a) des radios à diffusion nationale (publiques et privées) ; b) des radios « autonomiques » (publiques) ; c) des radios municipales (publiques) ; d) des radios libres locales (commerciales ou non).

L'offre radiophonique nationale espagnole présente aujourd'hui une forte homogénéité de contenus et peu de variété de genres, tant pour les radios généralistes que pour les radios thématiques, et il existe aussi peu de différences substantielles entre les radios publiques et les radios privées étatiques. Les émissions phares sont les magazines qui dominent tant dans le domaine des informations que du divertissement. Ils accueillent les grandes figures et célébrités de la radio espagnole et sont garants des meilleures audiences. Les informations, les émissions de divertissement et les sports occupent plus de 80 % de l'offre de programme de la radio généraliste en Espagne. La programmation en bloc s'impose du lundi au vendredi avec de longues émissions à périodicité quotidienne⁴.

La radiodiffusion espagnole s'appuie sur plus de vingt millions d'auditeurs. La pénétration de ce média, qu'il soit public ou privé est, en effet, importante dans l'ensemble du territoire, aussi bien au niveau national, qu'à l'échelon régional « autonome » ou local. L'écoute moyenne de la radio se situe aux environs de deux heures quotidiennes, de manière assez équilibrée entre les programmes thématiques et généralistes. Toutefois, comme ailleurs, les radios thématiques sont les plus dynamiques dans leur conquête des publics.

Radio des communautés autonomes, identité et langues régionales

Les communautés autonomes et particulièrement celles qui se trouvaient en situation de bilinguisme ont vite ressenti plus que les autres le besoin de disposer de médias publics spécifiques de l'État espagnol⁵. Il faut se rappeler que la langue catalane ou la langue basque ont été soumises à une tentative d'éradication sous le régime franquiste, alors

que ces langues, tout comme la langue galicienne ou le valencien, sont fondamentalement les éléments de la configuration des identités respectives des peuples qui les parlent. Or, on sait le rôle important des moyens de communication dans les processus de socialisation, en concourant en premier lieu au développement des politiques culturelles et linguistiques. En ce sens, on peut se référer à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, approuvée en 1990, qui, en matière de politiques linguistiques spécifiques, encourage la présence des langues non officielles dans les médias. Les médias interviennent directement dans les procédures et dans les conflits linguistiques. Ils ont une incidence, directe ou indirecte, sur la pénétration, la subordination, la substitution ou l'exclusion des langues en contact dans un espace de communication nationale. Mais en général, les grands moyens de communication ont tendance à utiliser la langue « officielle » de l'État. C'est le cas en Espagne, comme ailleurs, en l'occurrence avec le castillan⁶.

De fait, les médias « autonomiques » pouvaient être des acteurs majeurs dans le développement des langues régionales qui ne peut se faire uniquement à travers les politiques scolaires. C'est dans cette perspective que des chaînes radiophoniques monolingues ont été créées (en basque, en catalan, en galicien et en valencien) afin de surmonter la relation de déséquilibre existant entre les deux langues officielles présentes au sein des communautés autonomes. Ces radios « autonomiques », créées dans des régions bilingues, sont nées avec la mission de protéger, de respecter et de récupérer les langues régionales, pour les promouvoir et pour contribuer à leur normalisation et, plus largement, pour travailler au développement des identités et cultures régionales de chacune. Les radios et les télévisions « autonomiques » ont aussi été présentées comme des instruments essentiels pour l'information et la participation des citoyens. Elles ont été conçues comme des services de radiodiffusion publique reposant sur un financement de la part des gouvernements autonomes et, pour un pourcentage marginal limité, sur la publicité⁷. En général et dès leur origine, face aux autres moyens de communication, les médias « autonomiques » ont exercé un droit à la différence. À travers bon nombre de médias audiovisuels « autonomiques » l'idée de

Carmen Peñafiel

Les radios « autonomiques » d'Espagne, marqueurs d'identité

l'existence d'un peuple-nation avec sa langue, ses coutumes, ses traditions... est sauvegardée et ces médias sont utilisés en outre comme instruments au service de la consolidation de cette personnalité propre. Le concept d'« identité culturelle », en tant qu'apport doctrinal complexe, est lié à d'autres questions telles que la question de la nation et de la culture nationale, celle de la société civile, de la mémoire collective, celle de la politique linguistique, etc.

Joseph Gifreu, dans *La pell de la diferencia* soutient que la culture catalane, comme la culture des autres peuples contemporains, peut s'entendre comme un système très complexe qui comprend et intègre différents sous-systèmes culturels relatifs à au moins trois domaines différents : le domaine symbolique (langue, croyances, connaissances, valeurs et normes), le domaine de l'action sociale (us et coutumes) et le domaine matériel (patrimoine matériel propre)⁸. Ces radios sont aujourd'hui consolidées en tant que moyens de communication modernes et efficaces. Tous les jours, elles sont en contact avec des millions de citoyens à qui elles proposent, principalement, des informations régionales et locales et du divertissement. Il s'agit de radios actuelles et dynamiques. Radios publiques qui, bien que leur objectif soit d'atteindre le plus grand nombre possible d'auditeurs, doivent servir non seulement des majorités mais aussi les minorités et être ainsi les porte-voix de la pluralité sociale, politique et religieuse de leur communauté.

Les radios « autonomiques » sont également présentes sur Internet et ont profité de son développement. À travers leurs sites web, elles offrent des informations détaillées sur les émissions de radio, sur la programmation et sur l'actualité. Elles proposent également l'écoute en ligne, la consultation de *blogs*, le téléchargement de *podcasts* et contenus diffusés sur leurs ondes. La diffusion conventionnelle sur les ondes FM fusionne avec un portail Internet où l'on peut visualiser et approfondir de façon synchronisée l'information diffusée en direct. Les programmes radio sont présentés en temps réel et la participation en direct des auditeurs est proposée à l'occasion de sondages, forums, chats, concours... Enfin, grâce à cet outil, les auditeurs de ces stations peuvent dépasser les cadres géographiques « autonomiques » et se situer partout à travers le monde : de la Tanzanie, en passant par l'Afghanistan, ou encore la Norvège. Les dia-

sporas hispaniques d'Amérique du Sud et du Nord sont tout particulièrement visées et atteintes.

Les radios « autonomiques » ont un objectif commun : promouvoir l'identité culturelle des communautés autonomes à travers des programmations qui comportent des espaces dédiés à l'actualité quotidienne et qui intègrent les valeurs de la communauté. Elles font connaître les coutumes et les styles de vie de la nationalité ou de la région où elles se trouvent. Au-delà de la seule promotion, on peut considérer qu'elles participent de ce fait à la construction de l'identité culturelle de leur communauté autonome, répondant ainsi à des critères d'intérêt public. Dans les communautés autonomes ayant deux langues officielles, elles s'adressent aux auditeurs bilingues mais pas seulement, ce qui leur a permis de lancer des radios émettant exclusivement ou partiellement en langue régionale, mais aussi d'autres programmes en castillan. Ainsi, on peut estimer que les objectifs des radios « autonomiques » visent à encourager un pluralisme linguistique, politique, culturel et social qui caractérise et définit chaque société (la société basque, la catalane, l'andalouse...) Dans les émissions des radios « autonomiques », comme dans l'ensemble des radios généralistes espagnoles, l'information et le divertissement, plus le sport, dominent les grilles de programmation. Pour autant, il existe des différences nettes du fait même de l'emploi de langues particulières et d'un ancrage fort dans chaque communauté ; ce que ne font que rarement les radios nationales. Les radios locales, les radios municipales et, de fait, les radios « autonomiques » sont les seules à proposer des programmes en langue régionale. De plus, pour conserver une audience forte et fidèle, elles se doivent de se démarquer avec des objectifs clairs : encourager et développer des contenus différenciés et novateurs par rapport à la programmation radiophonique générale. Elles portent ainsi une attention particulière aux genres délaissés ailleurs, comme les émissions destinées aux enfants, les dramatiques et les émissions de vulgarisation culturelles.

Indications bibliographiques

Bonet (Montserrat), *La transformació de la ràdio local a Catalunya*. Perspectives de futur, Barcelona : Col·legi de Periodistes de Catalunya y Diputació de Barcelona, 2001.

« Les radios « autonomiques » d'Espagne, marqueurs d'identité

Carmen Peñafiel

Bustamante (Enrique) (Coord.), *Hacia un nuevo sistema mundial de comunicación. Las industrias culturales en la era digital*, Barcelona : Gedisa, 2003.

Consell de l'Audiovisual de Catalunya, « Tema monogràfic : La ràdio, un mitjà en transformació », Barcelona : *Quaderns Del Cac*, 2004, n° 18, gener-abril.

Gutiérrez (María) y Huertas (Amparo), « La programación de las radios generalistas en España », in *Zer, Revista de estudios de comunicación*, n° 15, 2003 (http://www.ehu.es/zer/zer15/articulo_7.htm).

Ortiz (Miguel Ángel) y Cuesta (Juan), *La radio digital. Nuevos perfiles profesionales*, Madrid : Ed. Consejería de Trabajo de la Comunidad de Madrid y RTVE, 2003.

Peñafiel (Carmen) (ed.), *Transformaciones de la radio y la televisión en Europa*, Universidad del País Vasco, 2007.

Peñafiel (Carmen) y López (Nereida), *Claves para la era digital. Evolución hacia nuevos medios, nuevos lenguajes y nuevos servicios*, Bilbao : UPV/EHU, 2002.

Peñafiel (Carmen), *Las radio autonómicas y transformaciones de la radio entre 1980 y 1990*, Bilbao : Universidad del País Vasco, 1994.

Santos Díez (M. Teresa), *La radio vasca (1978-1998)*, Bilbao : Universidad del País Vasco, 1999.

Annexe

Exemple de deux services de radiodiffusion de communautés autonomes

Pays basque espagnol

Euskal Irrati Telebista (<http://www.eitb.com/>), propose cinq programmes de radiodiffusion différents

Radio Euskadi (programmation généraliste en espagnol)

Euskadi-Irratia (programmation généraliste uniquement en basque)

Radio Vitoria-Gasteiz Irratia (programmation généraliste bilingue)

Euskadi Gaztea (chaîne thématique musicale)

Radio EITB Irratia (propose principalement de la musique et des événements culturels d'intérêt général)

L'expansion de la radio « autonome » basque *Eusko Irratia*, fondée le 20 mai 1982 avec deux centres d'émission, l'un à Bilbao et l'autre à Saint-Sébastien, a été spectaculaire. Elle se présente aujourd'hui comme un projet pluriel, d'intégration démocratique, au service de la communauté autonome d'Euskadi, visant, sur la base de la solidarité avec les autres cultures, à promouvoir et défendre une culture propre, moderne et dynamique au sein de laquelle la langue basque est normalisée. Ces stations sont aussi diffusées sur la communauté autonome voisine de Navarre ainsi que vers le Pays basque français. Ces cinq radios totalisent une audience supérieure à trois cent mille auditeurs par jour (pour un peu plus de deux millions d'habitants en Euskadi).

Communauté autonome d'Andalousie

L'entreprise publique *Radio Televisión de Andalucía* (RTVA), est le leader actuel du marché de l'audiovisuel dans le sud de l'Espagne. Cette société dépendant du gouvernement autonome andalou, a commencé à émettre entre 1988 et 1989, pour la télévision, en 1998 pour la radio. Trois chaînes de radio ont été développées :

Canal Sur Radio (programmation généraliste)

Radio Andalucía Información (radio d'information en continu)

Canal Fiesta Radio (radio musicale s'adressant aux jeunes)

Le texte créant cette entité définissait RTVA comme un instrument fondamental pour l'information et la participation de tous les Andalous à la vie politique, culturelle et sociale ; un canal d'accès à l'éducation et à la culture pour tous les Andalous afin de les accompagner dans la réalisation personnelle et la consolidation sociale de la conscience de l'identité andalouse, grâce à la diffusion et à la connaissance de valeurs historiques, culturelles et linguistiques du peuple andalou dans sa richesse et sa variété.

La radio « autonome » andalouse souhaite porter une attention particulière à la participation des auditeurs. *Canal Fiesta Radio*, orientée vers les jeunes, est un projet musical original où les œuvres musicales andalouses et les productions sonores basées sur la fusion des rythmes divers, interprétés par des musiciens andalous, priment. Sa programmation répond au besoin de contribuer à la structuration sociale de la communauté andalouse par la promotion de la création locale.

Carmen Peñafiel

Les radios « autonomiques »
d'Espagne, marqueurs d'identité**Notes**

1. La notion de « région » recouvre en Espagne des réalités différentes des régions en France. Pour des raisons historiques et sociopolitiques, elle ne peut être transposée à l'identique. La notion de communauté autonome n'est pas synonyme de celle des régions administratives françaises. L'expression « radio autonome », employée ici renvoie à des stations ou sociétés audiovisuelles de service public, situées sur les territoires de ces entités politiques, créées et gérées par elles, sans lien ni dépendance avec le service public étatique espagnol.

2. Récemment le Groupe VOCENTO, qui a des intérêts dans la presse régionale et dans la chaîne de télévision *Telecinco*, a également lancé une offensive et contrôle désormais cinquante stations de radio qui émettent sous la marque *Punto Radio*.

3. En Andalousie et en Galice, deux associations historiques regroupent les radios de ce type : EMARTV (<http://www.emartv.com>) et EMUGA (<http://www.emuga.com>).

4. Delgado (Matilde), García (Núria) : « La radio en España : ¿a las puertas del cambio ? », GECA, *El anuario de la Televisión*, Madrid, 2005, p. 181.

5. En Espagne, six régions autonomes sont en situation de bilinguisme : la Catalogne, la Galice, les îles Baléares, la Navarre et le Pays basque espagnol ou Euskadi, ainsi que la communauté autonome de Valence.

6. Gifreu (Josep), *La pell de la diferencia*, Barcelone : Ed. Barcelona, 2006, p. 51-53.

7. Rappelons ici qu'en Espagne la redevance audiovisuelle n'existe pas, pas plus au niveau étatique qu'au niveau régional. Ces radios sont financées sur les impôts et budgets que ces régions peuvent lever et gérer de manière large, sans en référer à l'échelon étatique. Précisons, qu'il n'existe pas non plus d'instance centrale de régulation de l'audiovisuel, tel le CSA au niveau de l'État espagnol. Mais la communauté autonome de Catalogne s'est dotée pour ce qui la concerne d'une instance de ce type. Ailleurs ce sont les exécutifs régionaux élus qui sont compétents.

8. Joseph Gifreu, *op cit*.